



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ,  
DE LA FORÊT, DE LA MER  
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la mer sud océan Indien  
Centre de Sécurité des Navires**

Le Port, le 11/04/2025

**Décision n°130/2025/DMSOI**

**Nommant les membres de la Commission Régionale de Sécurité  
siégeant à La Réunion**

Le Directeur de la Mer Sud Océan Indien,

Vu le Code des transports ;

Vu le décret n°84-810 du 30 août 1984 relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la prévention de la pollution, à la sûreté et à la certification sociale des navires ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié, relatif à la sécurité des navires ;

Vu la division 130 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 ;

SUR proposition des regroupements et organismes intéressés ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

La Commission Régionale de Sécurité siégeant à La Réunion dont la compétence s'étend à la zone du centre de sécurité des navires Sud Océan Indien, est composée comme suit :

**I. Membres de droit :**

- a) le directeur de la mer sud océan Indien ou son représentant, président ;
- b) l'inspecteur de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes ayant instruit le dossier examiné ;

## II. Membres nommés :

- a) Personnes en service au sein de la Direction de la mer sud océan Indien :  
le chef du centre de sécurité des navires ou son représentant;  
un inspecteur de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes ;
- b) Représentant d'une organisation représentative d'armateurs au commerce ;  
M. THOMSON Steve, titulaire ;  
M. SOUPLET Arnaud, suppléant ;
- c) Représentant d'une organisation représentative d'armateurs à la pêche :  
M. TALARMIN Yves, titulaire ;  
M. PONTRUCHER Patrick, suppléant ;
- d) Représentants d'organisations représentatives de l'industrie de construction navale ou de sociétés liées à cette activité, dont l'un spécialisé en matière de navires de pêche :  
M. JACOBEE Yann, titulaire ;  
M. GALLUPI Andrea, suppléant ;  
M. MADEC Steven, titulaire ;  
M. DE SIGOYER Philippe, suppléant ;
- e) Représentants des organisations syndicales des gens de mer les plus représentatives sur le plan national :  
M. RICA Jack, CGT, titulaire ;  
M. VALSIN Remulus, CGT suppléant ;  
M. LANNUZEL Rémy, CFDT, titulaire ;  
M. HOAREAU Barthélémy, CFDT, titulaire.
- f) Technicien d'une société de classification habilitée :  
M. SOLTANI Ali, responsable régional du BUREAU VERITAS, titulaire ;  
M. SANDRALIMISA Zo Aina, expert du BUREAU VERITAS, suppléant ;

## III. Personnalités qualifiées :

- a) Pour les questions hygiène et d'habitabilité, de santé, de sécurité au travail ou de conditions de vie à bord ou de travail :  
le médecin des gens de mer à La Réunion ou son représentant ;  
le directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS), ou son représentant ;
- b) Pour les questions de radioélectricité :  
le responsable de l'Agence nationale des fréquences ;

c) Personnalités choisies en raison de leur compétence :

Un pilote du syndicat professionnel des pilotes de la station de pilotage de La Réunion,

M. DAVATCHI Jean-Luc, expert du BUREAU VERITAS ;

M. BARTHELEMY Georges, directeur technique de l'armement Pêche Avenir ;

M. DELMAS Charles, armateur à la pêche à La Réunion ;

M. MASSEAUX Régis, armateur à la pêche à Mayotte ;

M. PRADELLE Dany, architecte naval au bureau d'études C2EM.

**Article 2 :**

Les membres de la commission autres que les membres de droit, sont désignés pour une durée de trois ans renouvelable.

**Article 3 :**

L'Adjoint au chef du centre de sécurité des navires, coordonnateur de la commission régionale de sécurité, est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la direction des affaires maritimes (sous-direction de la sécurité maritime), et à chacun des membres de la commission.

**Article 4 :**

La présente décision annule et remplace toute décision antérieure.

P.O.  
  
Yves VINCENT  
Directeur adjoint - DM SOI



Copie à : STEN2 / Membres de la CRS / DMSOI